



ELABORATION	REVISION	PLAN N°5.D.3.
Prescrite le : 6 mai 2009	Prescrite le : 4 juillet 2016	Plan des Servitudes d'Utilité Publique
Arrêtée le : 26 juin 2013	Arrêtée le : 13 juillet 2018	
Approuvée le : 19 février 2014	Approuvée le :	Echelle : 1 / 3000
Modifiée le :		
Arrêtée le :		
Approuvée le :	VU pour être annexé à l'arrêté du : 8 janvier 2019	

- Légende**
- AC1 : protection des monuments historiques
 - Monument historique
 - Monument historique ponctuel
 - Périmètre de protection
 - AC4_gen
 - EL3: servitude de halage et de marche pied
 - Contour de la Seine
 - EL7_gen
 - EL11 : interdiction d'accès aux routes express et déviation
 - Voie express ou déviation
 - Zone d'interdiction d'accès
 - I3 : servitude liée aux canalisations de gaz
 - Canalisation
 - Zone de passage
 - I4 : servitude liée aux lignes électriques
 - Ligne électrique
 - Zone de protection d'une ligne aérienne
 - PM1: Plan de Prévention des Risques naturels et miniers
 - Enveloppe des zonages réglementaires
 - PT1 : télécommunications - protection contre les perturbations électromagnétiques
 - Centre de réception ou d'émission
 - Zone de protection
 - PT2 : servitude liée aux télécommunications - protection contre les obstacles
 - Centre de réception ou d'émission
 - Zone primaire de dégagement
 - PT3 : réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques
 - Câble
 - Zone d'exploitation
 - T1 : servitude liée aux voies ferrées
 - Voie ferrée
 - Zone de protection

